

Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 15 avril 2010

Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mr GAILLARD et Mme TENDRON
<i>Benais</i>	: Mr NION
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs THIBAUT, BARRE et CROUVIZIER
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET
<i>Continvoir</i>	: Mrs GRANDEMANGE et RENIER
<i>Gizeux</i>	: Mrs DE LAFFON et PERROUX
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU et AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et GOURDON

Absents excusés

<i>Bourgueil</i>	: Mr JUNGES et Mme RIGUET
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX et FRAISSE
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PINARD
<i>Gizeux</i>	: Mr BEAUPIED

Secrétaire de séance

Monsieur MUREAU

Après avoir remercié les représentants de la Commune de Continvoir pour la mise à disposition de la salle des fêtes et avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de passer la parole à Monsieur ROUILLET, Chargé de mission auprès des Communautés de Communes du Pays de Bourgueil, de Touraine-Nord-Ouest, de Gâtine et de Racan, dans le cadre d'une réflexion lancée pour le développement touristique de notre Région.

A l'aide d'un diaporama (**joint au présent compte-rendu**) Monsieur ROUILLET détaille les grands axes de l'étude qu'il a réalisée à la demande des Collectivités.

Trois domaines d'intervention apparaissent nécessaires pour favoriser notamment l'arrivée de nouveaux flux touristiques, il s'agit :

- De la structuration et l'aménagement de sites touristiques comme les plans d'eau, des sites de visite identifiés...
- D'une intervention transversale à l'ensemble du territoire par l'aménagement des sentiers de randonnée, la valorisation des produits du terroir, le soutien aux événementiels...
- Des préconisations d'organisation entre Communautés de Communes et Offices de Tourisme afin d'optimiser et de mutualiser les moyens de promotion et une ingénierie spécialisée.

Après cette présentation, Madame FOUQUET rappelle les objectifs d'une telle démarche soulignant l'intérêt de pouvoir y donner suite.

Afin que ce plan de développement touristique puisse être mis en œuvre, les collectivités adhérentes seront prochainement invitées à se prononcer sur leur participation.

Ordre du Jour

I – ADOPTION DES COMPTES RENDUS :

- de la séance du 11 mars 2010

- de la séance du 25 mars 2010

Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

II – PARC D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – TRAVAUX DE VIABILISATION – MAITRISE D'OEUVRE

Cette question est commentée par Monsieur BARRE

Il rappelle à l'Assemblée que cette opération estimée dans sa totalité à 198 000.00 € H.T., avait fait l'objet en 2008 d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre et la Direction Départementale de l'Équipement, qui proposait le meilleur taux, avait été retenue.

Ce programme de travaux a été ensuite différé, les financements espérés n'ayant pu être obtenus.

Suite à la réorganisation de certains services de l'État, la Direction Départementale du Territoire (ex D.D.E.) a fait savoir à la Communauté de Communes qu'elle ne pourrait plus poursuivre la mission qui lui avait été confiée et de ce fait, elle mettait fin au marché de maîtrise d'œuvre établi en 2008.

Afin que cette opération réinscrite dans le budget 2010 de la Communauté de Communes puisse démarrer au plus tôt, il propose à l'Assemblée de confier cette mission au Cabinet AGATE

d'Azay-le-Rideau, lequel se propose d'intervenir moyennant une rémunération correspondant à 3.30 % d'un coût des travaux bruts estimés à 180 000.00 € H.T..

Il tient par ailleurs à souligner l'urgence de ce programme de travaux car tous les terrains qui avaient été viabilisés ont été vendus.

Il sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE.

CONSIDERANT que la Direction Départementale du Territoire ne peut plus donner suite à la mission qui lui avait été confiée,

VU l'urgence de lancer un tel programme de travaux,

VU la proposition faite par le Cabinet AGATE,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition et,

AUTORISE le Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir entre le Cabinet AGATE et la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

MET fin à la mission de maîtrise d'œuvre qui avait été confiée à la D.D.E. en 2008.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

III — VOTE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée d'une demande d'aide financière formulée par l'Amicale Cycliste du Bourgueillois – section V.T.T..

Cette structure a décidé en 2010 d'organiser un rando-raïd « V.T.T. et pédestre » appelé « Pente et Côte », qui se déroulera le 23 mai prochain.

Les circuits concernés se situent en grande partie sur le territoire des Communes de Bourgueil, Benais, Restigné, Ingrandes-de-Touraine, Continvoir et Saint Nicolas-de-Bourgueil.

Monsieur le Président tient à souligner l'impact pour le Bourgueillois d'une telle manifestation qui l'an passé avait déjà réuni plus de 800 participants.

Vu les frais qui doivent être supportés pour pouvoir organiser une telle journée, il propose à l'Assemblée d'octroyer à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 1 000.00 €.

Il sollicite ensuite le Conseil Communautaire.

L'Assemblée,

Après avoir entendu son Président,

VU la demande présentée par l'Amicale Cycliste du Bourgueillois –section VTT,

VU l'ampleur d'une telle manifestation impactant plusieurs communes du territoire,
DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer à l'Amicale Cycliste du Bourgueillois – section VTT
une subvention exceptionnelle de 1 000.00 €.

SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

IV — NATURA 2000 – DIRECTIVE « HABITATS » - ZONE DE PROTECTION SPECIALE – MODIFICATION DU PERIMETRE

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que suivant courrier réceptionné à la Communauté de Communes le 16 février 2010, Monsieur le Sous-Préfet de Chinon a proposé aux élus de se prononcer sur l'extension du périmètre Natura 2000.

Deux sites sont concernés, à savoir :

- 1. la zone de protection spéciale « vallée de la Loire d'Indre-et-Loire dite : directive « Oiseaux ».**
- 2. le site d'importance communautaire, dit : directive « Habitats ».**

Pour le premier point, sont concernées les Communes de Bourgueil, Chouzé-sur-Loire, La Chapelle-sur-Loire et Saint Nicolas-de-Bourgueil ; et pour le second point les Communes de Chouzé-sur-Loire et la Chapelle-sur-Loire.

Monsieur le Préfet rappelle par ailleurs, conformément au décret du 8 Novembre 2001 relatif à la désignation des sites Natura 2000, que les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent être consultés sur ces propositions.

Au cours du débat qui suit cet exposé, de nombreux élus soulignent la difficulté de pouvoir se prononcer dans la mesure où deux Communes concernées dans le Bourgueillois n'ont pas été destinataires du dossier de consultation.

Monsieur le Président propose ensuite à l'Assemblée de délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant qu'il ne dispose pas de tous les avis des Communes concernées dans le Bourgueillois,

DECIDE, à l'unanimité, de s'abstenir et de n'émettre aucun avis sur ce projet de modification de périmètre.

V — PROJET DE CREATION D'UN PREMIER COMMERCE DE 1^{ere} NECESSITE.

I. – Choix de l'architecte

Monsieur COUSSEAU, Vice-Président en charge de la voirie et des bâtiments intercommunaux, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire lors de la séance du 12 Novembre 2009, s'était prononcé favorablement sur le principe de création d'un commerce de 1^{ere} nécessité sur le territoire de la Commune de Continvoir.

Cette opération a d'ailleurs fait l'objet d'une ouverture de crédits dans le budget 2010.

Il rappelle également que la commission « bâtiments et voirie », lors d'une réunion organisée le 16 mars dernier a été informée de l'état d'avancement des réflexions menées pour voir aboutir ce projet.

Afin que cette opération, dont la partie travaux avait été estimée à 68 442.53 € H.T., puisse démarrer, il convient de désigner un maître d'œuvre.

A cet effet, il propose de confier la mission au PACT d'Indre-et-Loire associé avec Monsieur TEMPS, Architecte, lesquels se proposent d'intervenir pour un coût d'honoraires correspondant à 10% du coût estimatif des travaux.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur COUSSEAU.

Après un vote à main levée,

Décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par le PACT d'Indre-et-Loire et Monsieur TEMPS, Architecte.

Autorise le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants	:	17
- POUR la désignation du maître d'œuvre	:	15
- CONTRE (Mrs DE LAFFON et PERROUX)	:	2

2. – Mise en place du financement

Il propose d'engager toutes les démarches auprès des différents financeurs et sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de Monsieur COUSSEAU.

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès des différents financeurs, à savoir :

- **le Département d'Indre-et-Loire,**
- **le Conseil Régional,**
- **l'Etat au titre du FISAC et de la Réserve Parlementaire,**
- **l'Europe**

Les aides susceptibles d'être octroyées pour une telle opération.

S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions.

AUTORISE le Président à signer tous les documents liés à ces démarches.

PRECISE que le lancement de ce programme de travaux est lié à l'obtention des aides attendues.

VI — DELEGATION AU BUREAU COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée dans le Bourgueillois, la Communauté de Communes sera régulièrement appelée à se prononcer sur des aides pouvant être octroyées à des propriétaires d'immeubles lorsqu'ils réalisent des travaux liés aux économies d'énergie, ou des travaux concernant des logements insalubres.

Il rappelle également que ces aides proposées à l'approbation de la Communauté de Communes émanent du comité de pilotage spécialement mis en place pour l'O.P.A.H..

Dans un but de simplification, il propose à l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Locales, de donner délégation au Bureau pour verser des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits disponibles.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu son Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition et,

DECIDE de donner délégation au Bureau pour verser des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits disponibles.

VII — PLACEMENT DE FONDS.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 11 février 2010, le Conseil Communautaire l'avait autorisé à effectuer les démarches nécessaires et signer tout document se rapportant à des placements de fonds.

Il précise, à la demande des services préfectoraux que cette délibération doit indiquer que le Président a délégué pour choisir le placement et en fixer la durée.

Il sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire par rapport à cette demande.

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé du Président,

DECIDE, à l'unanimité, de donner délégué au Président afin que, pendant toute la durée du mandat, il puisse :

- 1. choisir le mode de placement.**
- 2. fixer la durée du placement.**

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur GAILLARD fait part des remerciements adressés par les élus de la Commune de Continvoir à la Communauté de Communes pour tous les gestes de sympathie à l'égard de Madame CAMUS.

La parole est ensuite donnée à Monsieur GRANDEMANGE lequel souhaite remercier la Communauté de Communes pour avoir organisé cette réunion à Continvoir. Il tient également à souligner l'hommage rendu à Mme CAMUS. Il précise par ailleurs qu'une élection sera organisée dans les semaines à venir pour compléter l'effectif du conseil municipal.

Il tient à souligner la volonté des élus de voir aboutir les projets pour lesquels Mme CAMUS s'était fortement investie.

VIII — QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

▪ - Sentiers pédestres et VTT

Monsieur GAILLARD fait part d'une subvention octroyée par le Conseil Général pour un montant de 9 325.00 €.

▪ - Date du prochain Conseil Communautaire

Il aura lieu le 20 mai prochain. Un tableau reprenant par ailleurs de nombreuses dates de réunions diverses sera transmis en mairie pour information.

▪ - **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Monsieur BARRE fait part d'une réunion de sensibilisation des artisans du bâtiment qui aura lieu le 19 avril 2010, à 18 heures à Port-Boulet ; il précise que cette rencontre est organisée conjointement avec le PACT et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

▪ - **Journées portes ouvertes « Les Printanières »**

A l'initiative de commerçants et d'artisans du Parc d'Activités de Bourgueil, cette manifestation est programmée les 23 et 24 avril prochains.

▪ - **Etude de faisabilité de la Zone d'Aménagement Concertée**

Monsieur BARRE détaille les échéances à venir, à savoir :

- – 4^{ème} réunion du groupe de pilotage prévue le 19 avril : mode de maîtrise d'ouvrage et 1^{er} bilan d'aménagement.
- – 5^{ème} et dernière réunion du groupe de pilotage le 20 mai : synthèse de l'étude de faisabilité.
- – Présentation des propositions de l'étude lors de la commission générale (conseil communautaire privé) du **mercredi 2 juin à 19h00** **date à retenir.**
- - Validation des propositions de l'étude de faisabilité et suite à donner lors du conseil communautaire du jeudi 10 juin.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Fait à Bourgueil, le 29 avril 2010.

Le Président,
Jacques GAILLARD